

EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS - ANNÉE 2019 -



Comme tous les étés, la Ville de Fermont embauchera des étudiants pour la période estivale en fonction des prévisions budgétaires adoptées pour l'année 2019.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles à un emploi étudiant, les postulants doivent :

- Être résidents de la Ville de Fermont (vous devez fournir une **PREUVE DE RÉSIDENCE DE VOS PARENTS**) (exemple : *facture récente indiquant le nom de l'un de vos parents avec l'adresse à Fermont*).

Vous devez également joindre les documents suivants :

- Preuve de **FRÉQUENTATION SCOLAIRE** pour la période d'**HIVER 2019**
- Preuve d'**INSCRIPTION** pour l'**AUTOMNE 2019**
- **CERTIFICAT DE NAISSANCE ORIGINAL** (nous vous le remettrons)

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTÉS.

Dates limites :

- Le 17 mai : pour les postes des Services techniques et les postes d'animateurs du Service des loisirs et de la culture
- Le 10 mai : pour le poste d'animateur responsable du Programme Loisirs jeunesse

Au Service des loisirs et de la culture, tous les emplois seront attirés dès le début de l'été, donc aucune autre candidature ne sera retenue après ces dates.

SERVICES TECHNIQUES

Pour les onze emplois aux Services techniques suivants, le choix des candidats se fera suivant le niveau de scolarité de chaque étudiant. Pour un même niveau, l'âge décroissant sera déterminant pour établir les priorités. La Ville tiendra également compte de la période de disponibilité et de la documentation produite par chacun. **La priorité sera accordée aux demandes envoyées avant ou à la date limite. Après la date limite, s'il reste des postes à combler, les postes seront accordés selon l'ordre chronologique d'arrivée (« premier arrivé, premier servi »).**

- ❖ Parcs et espaces verts (9 étudiants) → avec expérience à 20,65 \$/h et sans expérience à 18,60 \$/h
- ❖ Sentiers (3 étudiants) → avec expérience à 20,65 \$/h et sans expérience à 18,60 \$/h
- ❖ Voirie d'été (2 étudiants) → avec expérience à 20,65 \$/h et sans expérience à 18,60 \$/h
(postes de 10 semaines)

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Pour les postes ci-dessous, les étudiants sont choisis selon la compétence et la performance en entrevue. Ils doivent être âgés de 14 ans et plus.

- ❖ Responsable du programme Loisirs Jeunesse (1 étudiant) → (12 semaines à 22,70 \$ de l'heure)
 - ❖ Animateur (trice) du terrain de jeux avec expérience → (9 semaines à 20,65 \$ de l'heure)
 - ❖ Animateur (trice) du terrain de jeux sans expérience → (9 semaines à 18,60 \$ de l'heure)
 - ❖ Animateur (trice) au chalet nautique avec expérience → (9 semaines à 20,65 \$ de l'heure)
 - ❖ Animateur (trice) au chalet nautique sans expérience → (9 semaines à 18,60 \$ de l'heure)
- } Minimum 11
} 2 au total

IL EST TRÈS IMPORTANT D'APPORTER TOUS LES DOCUMENTS DEMANDÉS POUR QUE VOTRE DEMANDE SOIT ACCEPTÉE.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser aux Services administratifs de la Municipalité en composant le 418-287-5411, poste 221.